



N° de résolution  
ou annotation

**ABSENTS :**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI 16 MARS 2020, 19h00**  
**ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6
Pierre Levasseur,	siège no 3

**FORMANT QUORUM**

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

16.03.20.027

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les délibérations du conseil et la période de question devant porter exclusivement sur la recommandation de l'acquisition de l'Argo.

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présentée.

16.03.20.028

**RÉSOLUTION POUR RECOMMANDATION DE L'ACQUISITION D'UN ARGO**

**ATTENDU** l'adoption du plan triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce par les municipalités prenant parties à l'entente : La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth, St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles

**ATTENDU QU'**il est budgété au plan triennal d'immobilisation du SSI Haute-Beauce, adopté par les municipalités prenant partie à l'entente, l'acquisition d'un Argo au montant de 35 000 \$ ;

**ATTENDU QUE** les recommandations du comité incendie concernant le véhicule Argo qui est désuet et doit être changé afin d'assurer un service adéquat lors des interventions d'urgence hors-piste ;

**ATTENDU QU'**il est proposé par le comité incendie de faire l'acquisition d'un Argo au montant de 36 190 \$ taxes nettes;

**Il est proposé par** Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal :

- Appuie la recommandation du comité incendie pour la soumission de la cie « Les tout-terrain Argo PG » au montant de 36 190 \$ taxes nettes ;
- Appuie la recommandation du comité incendie afin de diminuer de 1 190 \$ le montant adopté aux immobilisations pour l'acquisition du conteneur ;
- Faire parvenir une copie de la résolution aux municipalités prenant parties à l'entente : La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth, St-Hilaire-de-Dorset et Courcelles

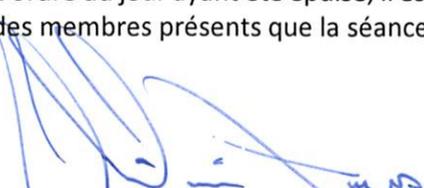
**ADOPTÉ**

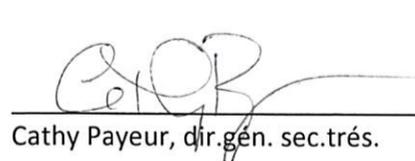
**PÉRIODE DE QUESTION 1 ;**

16.03.20.029

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h27.

  
Ghislain Jacques, maire

  
Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.